

3AC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 792 000 Euros
66 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
RCS PARIS 539 265 082

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE
DU 27 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Troisième résolution - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 720 311,07 Euros, de la façon suivante :

. à titre de dividendes aux associés	550 240,00 Euros
Soit 9,50 Euros pour chacune des 57 920 parts composant le capital	
. le solde au poste "autres réserves"	<u>170 071,07 Euros</u>
Total égal au bénéfice constaté	720 311,07 Euros

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus sont assujettis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 Quater, I-1 du Code Général des Impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à être dispensés du paiement du PFNL si le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune ; étant précisé que le revenu fiscal de référence est celui de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus distribués.

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de lui avoir rappelé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices le dividende suivant :

Exercice 2020	243 264,00 Euros
Exercice 2021	450 038,40 Euros
Exercice 2022	450 038,40 Euros

Pour extrait
La Gérance



3AC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 792 000 Euros
66 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
RCS PARIS 539 265 082

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE
DU 27 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Troisième résolution - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 720 311,07 Euros, de la façon suivante :

. à titre de dividendes aux associés	550 240,00 Euros
Soit 9,50 Euros pour chacune des 57 920 parts composant le capital	
. le solde au poste "autres réserves"	<u>170 071,07 Euros</u>
Total égal au bénéfice constaté	720 311,07 Euros

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus sont assujettis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 Quater, I-1 du Code Général des Impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à être dispensés du paiement du PFNL si le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune ; étant précisé que le revenu fiscal de référence est celui de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus distribués.

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de lui avoir rappelé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices le dividende suivant :

Exercice 2020	243 264,00 Euros
Exercice 2021	450 038,40 Euros
Exercice 2022	450 038,40 Euros

Cette résolution est adoptée par Monsieur Alain AUDEBERT du chef de ses parts en pleine propriété et en usufruit, et par Madame Caroline AUDEBERT, étant précisé que Madame Caroline AUDEBERT vote également du chef des parts de Madame Brigitte AUDEBERT en vertu de son pouvoir.

Pour extrait
La Gérance



Certifié conforme

[Signature]

- BILAN ACTIF -

3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	123 650		123 650	100 000
Constructions	685 662	109 753	575 909	374 864
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	119 884	27 212	92 673	95 232
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	5 837 040		5 837 040	5 837 040
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	761 904		761 904	58 034
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 528 140	136 965	7 391 176	6 465 170
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 172
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 856		31 856	7 200
Autres créances	151 343		151 343	159 286
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	2 660 538	11 499	2 649 038	1 373 412
Disponibilités	101 541		101 541	2 068 847
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				472
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 945 277	11 499	2 933 778	3 611 388
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	10 473 418	148 464	10 324 954	10 076 558
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				58 034,00
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 5792000)	5 792 000	5 792 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 040	35 040
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	579 200	559 514
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 896 552	2 655 124
Report à nouveau	200 664	200 664
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	720 311	711 152
Situation Nette	10 223 768	9 953 495
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 223 768	9 953 495
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 957	2 244
Emprunts et dettes financières divers (3)	7 731	7 714
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 869	16 181
Dettes fiscales et sociales	71 587	72 676
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41	24 248
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	101 186	123 063
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	10 324 954	10 076 558
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	101 186,00	123 063,00
(3) Dont emprunts participatifs :	1 957,00	2 244,00

- COMPTE DE RESULTAT -

3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	453 747		453 747	439 200
Chiffre d'affaires net	453 747		453 747	439 200
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 770	3 770
Autres produits			616	9
Total des produits d'exploitation I (1)			458 133	442 979
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			54 260	57 038
Impôts, taxes et versements assimilés			16 700	16 945
Salaires et traitements			252 090	242 639
Charges sociales			98 176	96 291
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			21 298	19 658
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			128	4
Total des charges d'exploitations II (2)			442 653	432 575
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			15 480	10 405
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			698 444	981 118
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			6 349	24 500
Reprises sur provisions et transferts de charges			29 590	1 500
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			734 383	1 007 118

- COMPTE DE RESULTAT -

3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		34 390
Intérêts et charges assimilées (6)	12 811	1 719
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 418	269 811
Total des charges financières (VI)	17 229	305 920
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	717 154	701 198
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	732 634	711 602
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		450
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		-450
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	12 323	
BENEFICE OU PERTE	720 311	711 152
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

3AC

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Conformément à la disposition du Code de Commerce art L 123-16-1 et du décret 2014-136 du 17 février 2014, les micro-entreprises dont 2 des 3 seuils ci-dessous ne sont pas atteints, peuvent bénéficier de l'exonération de présentation d'une annexe légale :

- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 700.000 €
- Bilan inférieur ou égal à 350.000 €
- Nombre de salariés inférieur ou égal à 10

La société 3AC entrant dans le champ d'application de cette mesure, elle n'a donc pas à produire d'annexe pour cet exercice.



SARL 3AC
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 792 000 Euros
66 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
RCS PARIS 539 265 082

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

6 rue des Frères Lumière – ZAC de KERNIOL 56000 VANNES Tél. 02 97 46 86 46 – Fax 02 97 63 39 88

E – mail : contact@axialis-audit.fr

SARL au capital de 40 000 € - 440 020 477 RCS VANNES

Siret : 440 020 477 000 20 – Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

À l'assemblée générale de la société A3C,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3AC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations. Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VANNES, le 12 juin 2024



AXIALIS AUDIT

Représentée par Christian DOUYERE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES

- BILAN ACTIF -



3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	123 650		123 650	100 000
Constructions	685 662	109 753	575 909	374 864
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	119 884	27 212	92 673	95 232
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	5 837 040		5 837 040	5 837 040
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	761 904		761 904	58 034
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 528 140	136 965	7 391 176	6 465 170
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 172
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 856		31 856	7 200
Autres créances	151 343		151 343	159 286
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	2 660 538	11 499	2 649 038	1 373 412
Disponibilités	101 541		101 541	2 068 847
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				472
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 945 277	11 499	2 933 778	3 611 388
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	10 473 418	148 464	10 324 954	10 076 558
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				58 034,00
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023



	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 5792000)	5 792 000	5 792 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 040	35 040
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	579 200	559 514
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 896 552	2 655 124
Report à nouveau	200 664	200 664
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	720 311	711 152
Situation Nette	10 223 768	9 953 495
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 223 768	9 953 495
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 957	2 244
Emprunts et dettes financières divers (3)	7 731	7 714
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 869	16 181
Dettes fiscales et sociales	71 587	72 676
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41	24 248
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	101 186	123 063
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	10 324 954	10 076 558
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	101 186,00	123 063,00
(3) Dont emprunts participatifs :	1 957,00	2 244,00

- COMPTE DE RESULTAT -



3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	France	Export		N-1
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	453 747		453 747	439 200
Chiffre d'affaires net	453 747		453 747	439 200
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 770	3 770
Autres produits			616	9
Total des produits d'exploitation I (1)			458 133	442 979
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			54 260	57 038
Impôts, taxes et versements assimilés			16 700	16 945
Salaires et traitements			252 090	242 639
Charges sociales			98 176	96 291
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			21 298	19 658
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			128	4
Total des charges d'exploitations II (2)			442 653	432 575
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			15 480	10 405
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			698 444	981 118
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			6 349	24 500
Reprises sur provisions et transferts de charges			29 590	1 500
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			734 383	1 007 118

- COMPTE DE RESULTAT -



3AC

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Commissaire aux Comptes	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		34 390
Intérêts et charges assimilées (6)	12 811	1 719
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 418	269 811
Total des charges financières (VI)	17 229	305 920
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	717 154	701 198
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	732 634	711 602
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		450
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		-450
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	12 323	
BENEFICE OU PERTE	720 311	711 152
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail Immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont Intérêts concernant les entreprises liées :		

3AC

Annexe des Comptes
de l'exercice clos
le 31/12/2023



Conformément à la disposition du Code de Commerce art L 123-16-1 et du décret 2014-136 du 17 février 2014, les micro-entreprises dont 2 des 3 seuils ci-dessous ne sont pas atteints, peuvent bénéficier de l'exonération de présentation d'une annexe légale :

- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 700.000 €
- Bilan inférieur ou égal à 350.000 €
- Nombre de salariés inférieur ou égal à 10

La société 3AC entrant dans le champ d'application de cette mesure, elle n'a donc pas à produire d'annexe pour cet exercice.